

## UTILISATION DES DÉFIBRILLATEURS

### RAPPEL DE LA LÉGISLATION :

**Décret N° 2007-705 du 4 mai 2007** relatif à l'utilisation des défibrillateurs automatisés externes par des personnes non médecins et modifiant le code de la santé publique (dispositions réglementaires).

#### Art. R. 6311-15.

Toute personne, même non médecin, est habilitée à utiliser un défibrillateur automatisé externe répondant aux caractéristiques définies à l'article R. 6311-14.

**Arrêté du 6 novembre 2009** relatif à l'initiation des personnes non médecins à l'utilisation des défibrillateurs automatisés externes.

#### Article 1

L'utilisation d'un défibrillateur automatisé externe par des personnes non médecins en cas d'arrêt cardiaque repose sur des gestes simples pour lesquels une initiation courte et pratique est de nature à augmenter le taux de survie des victimes.

### NOMBRE DE PARTICIPANTS :

Maximum 12 personnes.

### PERSONNEL CONCERNE :

Tout public.

### VALIDATION :

Attestation individuelle de formation.

### DURÉE

1 heure.

### PRÉ-REQUIS

Aucun.

### AUTRES

Utilisation de différents défibrillateurs et présentation du défibrillateur de l'entreprise si existant.



## INFORMATION SUR LE DÉROULEMENT DE LA FORMATION

Secourisme  
Défib01

### OBJECTIFS :

Cette initiation, non obligatoire, a pour objet l'acquisition par la population des connaissances nécessaires à :

- identifier les signes permettant de reconnaître un arrêt cardiaque ;
- réaliser, auprès d'une victime d'un arrêt cardiaque, les gestes permettant d'augmenter les chances de survie.

### PROGRAMME :

Dans le cadre de la formation à l'utilisation d'un Défibrillateur Automatisé Externe les connaissances abordés concernent les domaines suivants :

- les mécanismes physiopathologiques de l'arrêt cardiaque : rappel bref ;
- la reconnaissance d'un arrêt cardiaque : théorie et pratique ;
- la conduite à tenir devant un arrêt cardiaque (appeler — masser — défibriller) ;
- démonstration pratique.

